

REPRENDRE DES ETUDES Tarifs des formations diplômantes 2025-2026

Le code de l'éducation fixe le cadre légal des activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur : la politique générale de tarification est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du président de l'université.

Une tarification spécifique est mise en place pour les adultes en reprise d'études :
Droits d'inscription (fixés par le ministère de l'enseignement supérieur) + coûts pédagogiques (fixés par le CA de l'université).

1. Formations non financées

A l'INSPE, école interne de Sorbonne Université, les frais de formation sont fixés sur la base du revenu imposable du foyer selon le barème suivant :

Tranche d'imposition	M1 et M2 MEEF mentions 1 ^{er} et second degré, mention PIF (hors personnels de l'éducation nationale ¹)
Tranche d'imposition < 15 000 €	230 €
Tranche d'imposition < 20 000 €	460 €
Tranche d'imposition < 25 000 €	575 €
Tranche d'imposition < 35 000 €	805 €
Tranche d'imposition < 45 000 €	1 035 €
Tranche d'imposition < 55 000 €	1 265 €
Tranche d'imposition < 65 000 €	1 495 €
Tranche d'imposition < 70 000 €	1 610 €
Tranche d'imposition > 70 000 €	2 300 €

Pour les bénéficiaires du RSA et de l'AAH, seuls les droits d'inscription sont exigibles.

A ces frais de formation, il convient d'ajouter les droits d'inscription qui s'élèvent à 250 euros.

2. Formations financées

- **Par France Travail** : barème financement personnel + droits d'inscription à la charge du stagiaire
- **Par un tiers financeur (OPCO, entreprise...)** : 6000 euros + droits d'inscription à la charge du stagiaire

Master MEEF 1ère année	6000 euros (si prise en charge financière)
Master MEEF 2ème année	6000 euros (si prise en charge financière)

10 rue Molitor

75016 Paris

+33(0)1 43 30 50 00

¹ Les frais de formation s'élèvent à 350 euros + les droits d'inscription pour les personnels de l'Education Nationale qui s'inscrivent en master MEEF mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF).

